



## Compte rendu CGT Commission Nationale Paritaire de Négociation de la CCNT66 du 20 Juillet 2018

NEXEM annonce que les employeurs sont perplexes et disent ne pas comprendre l'opposition à l'avenant exercée par la CGT, FO et SUD.

NEXEM fait trois propositions sans prendre en compte ne serait-ce qu'une seule des revendications des trois syndicats majoritaires pourtant spécifiées une nouvelle fois dans les courriers faisant valoir notre droit d'opposition :

- Engagement de négociations sur la subrogation en 2019 sans la certitude d'aboutir
- Sur proposition de la CFDT, fléchage et précision de mise en place du fonds de 0,10% qui devra respecter les actions décidées paritairement dans le cadre du fonds de solidarité
- Compensation de l'augmentation de la part salariale de la cotisation prévoyance mais dans un avenant séparé. Il s'agit donc d'un engagement oral sans garantie, une nouvelle fois, qu'il soit effectif.

CGT et FO demandent que soit précisé dans l'avenant que la création de ce fonds dédié à la prévention et la santé au travail n'exonère pas les employeurs de leur obligation de résultat en matière de sécurité des salariés. NEXEM, tout en niant vouloir atténuer les responsabilités des employeurs sur ce point oralement, refuse de le préciser dans l'avenant.

La CGT rappelle, en accord avec FO et SUD, que ce fonds doit être national, paritaire et mutualisé. NEXEM refuse, là aussi, de prendre en compte nos revendications.

La CGT rappelle que les assureurs ont proposé de pouvoir faire l'avance des indemnités prévoyance aux employeurs pour faciliter et pour généraliser la mise en place de la subrogation, comme c'est déjà le cas dans la branche de l'aide à domicile.

La CGT fait remarquer que l'article 2 ainsi rédigé « engager des négociations de subrogation en 2019 » ne garantit pas l'obtention de la subrogation. Il faut aboutir à un engagement de date de mise en place mais NEXEM refuse de s'engager plus clairement.

La CGT/FO et SUD demandent une suspension de séance.

FO SUD et CGT dénoncent le déséquilibre des négociations et demandent :

- Un engagement de mise en place de la subrogation en janvier ou au plus tard au mois de juin 2019.
- L'ouverture, comme c'est déjà le cas depuis 2015 lors des résultats de l'enquête du cabinet Technologia, de réelles négociations pour améliorer les conditions de travail
- D'avoir une gestion nationale, paritaire et mutualisée du fonds dédié à la prévention et à la santé au travail afin de maintenir une équité entre les salariés, les établissements, et de s'accorder paritairement sur les constats et les actions à mettre en œuvre.

NEXEM, en refusant de prendre en compte les revendications des organisations syndicales, qui ne sont pourtant que de justes contreparties aux efforts consentis par les salariés (hausse des cotisations et baisse des garanties) pour maintenir un régime de prévoyance, est responsable de l'échec des négociations.

Cet entêtement de NEXEM à ne pas vouloir satisfaire au moins une des revendications de la CGT, FO et SUD alors que majoritairement elles n'impliquent aucun engagement financier supplémentaire, prouve une nouvelle fois le virage pris par les employeurs du secteur.

À l'heure où la dégradation des conditions de travail est telle que la santé des salarié.e.s est altérée et menacée, l'absence de volonté de NEXEM de vouloir aboutir sur l'ouverture de négociations au niveau national sur les questions de santé au travail et la mise en œuvre généralisée de la subrogation est tout simplement inacceptable.